

# **SALARIÉ-ES DANS UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS, NOUS AUSSI, NOUS POUVONS CHOISIR NOTRE SYNDICAT !**



➤ En décembre 2012, **tout-es les salarié-es des entreprises de moins de 11 personnes**, ainsi que **les salarié-es de particulier**, voteront pour dire quel syndicat doit défendre leurs intérêts. **C' est la première fois qu'un tel scrutin national a lieu**. Mais cette avancée laisse de côté l'essentiel : contrairement à tou-tes les autres travailleurs-euses, nous n'élirons pas de délégué-es pouvant nous représenter, nous défendre, nous assister face à nos employeurs. L' Union syndicale Solidaires demande que ces élections ouvrent des droits nouveaux pour nous !

Cette élection est importante car nous dirons quel syndicat nous préférons pour  **négocier les conventions collectives**. **Seuls les syndicats qui auront obtenu plus de 8% des voix auront cette possibilité**.

L' Union syndicale Solidaires s'engage à défendre nos revendications, à refuser les reculs sociaux, à se battre pour de nouveaux droits applicables à tout-es.

### ➤ LE SYNDICAT, C'EST NOUS !

L'Union syndicale Solidaires utilise la majorité de ses moyens au travail syndical à la base, là où sont les travailleurs-euses. Salarié-es de TPE ou de particulier, nous avons toute notre place au syndicat, à Solidaires. Dans le syndicat, nous retrouvons des collègues du même secteur professionnel mais d'entreprises différentes, des travailleurs-euses d'autres secteurs professionnels mais de la même ville, des salarié-es de TPE mais d'une autre branche professionnelle. Ensemble, nous pouvons exiger le respect de nos droits et en gagner de nouveaux !

### ➤ PLUSIEURS SYNDICATS, C'EST LA DÉMOCRATIE

Il existe plusieurs syndicats. C'est l'expression de la démocratie : chacun-e peut ainsi choisir de participer au développement du syndicat dont il ou elle se sent le plus proche à travers les revendications, les luttes collectives menées, la défense individuelle des salarié-es, les valeurs défendues, etc.

### ➤ L'UNITÉ D'ACTION SYNDICALE, C'EST L'EFFICACITÉ

Pour l'Union syndicale Solidaires, la diversité d'opinion est une richesse qui doit être mise au service de l'intérêt collectif. Les différences entre syndicats ne doivent pas conduire à cultiver les divergences. Dans nos secteurs plus

qu'ailleurs, beaucoup d'employeurs nient nos droits et tous refusent que nous ayons les mêmes que tou-tes les salarié-es ! Raison de plus pour que les syndicats s'unissent pour être plus forts et imposer des avancées sociales.

### ➤ L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES : NOTRE SYNDICAT, PARTOUT EN FRANCE

L'Union syndicale rassemble plus de 100 000 membres.

Nos syndicats (**Solidaires** **sud** **SNJ** **Asso**) couvrent tous les secteurs professionnels et tous les départements. Dans de nombreux établissements, Solidaires est la première force syndicale.

### ➤ SOLIDAIRES : DES OUTILS À NOTRE DISPOSITION

Le réseau syndical interprofessionnel est un appui pour nous qui travaillons dans des secteurs où, dans les faits, le droit syndical n'existe quasiment pas. Solidaires tient des permanences juridiques, dispose, de conseiller-es du salarié-e pour nous assister face à l'employeur, de conseiller-es et de défenseurs syndicaux aux Prud'hommes. Nos Unions syndicales départementales ([www.solidaires.org/rubrique11.html](http://www.solidaires.org/rubrique11.html)) sont à votre disposition.



## ➤ NOUS SOMMES 5 MILLIONS, C'EST UNE FORCE

Nous n'avons pas de Comité d'Entreprise, pas de Délégué-e du Personnel, nos employeurs refusent que les syndicats puissent jouer leur rôle comme dans toutes entreprises : ils veulent nous maintenir isolé-es. Pourtant, nous sommes environ 5 millions en France à travailler dans des entreprises de moins de 11 personnes ou à être salarié-es de particulier. Social, commerce, hôtellerie, restauration, employé-es de maison, santé, journalisme, associations, ... nous sommes une composante essentielle de la vie économique du pays. 5 millions, c'est une force qui nous permet d'exiger le respect de nos droits.

## ➤ LES TRÈS PETITES ENTREPRISES, LES PARTICULIERS : DES EMPLOYEURS PAS COMME LES AUTRES ?

Il est vrai que l'ambiance est souvent différente de celle qui prévaut dans des grandes entreprises, les rapports humains ne sont pas de même nature ; le revers est que trop d'employeurs utilisent cela pour simplement nous exploiter plus ! Ce n'est pas acceptable. L'Union syndicale Solidaires exige que nous soyons considéré-es comme tous les salarié-es : nous avons des droits, faisons les respecter !

**SALARIÉ-ES  
DANS UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE,  
SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS,  
NOUS AUSSI, NOUS POUVONS  
CHOISIR NOTRE SYNDICAT !**

## ➤ NOUS AVONS DES DROITS : FAISONS LES RESPECTER ET OBTENONS-EN D'AUTRES

→ Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros pour un temps plein.

→ Le travail du dimanche doit demeurer l'exception et être compensé, en temps et financièrement, de manière bien plus forte qu'aujourd'hui.

→ Le treizième mois doit être généralisé.

→ CDD, intérim, temps partiels imposés, horaires atypiques, etc. : il faut mettre fin à la précarité, imposer un statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de la vie.

→ Création de délégué-és syndicaux adaptés à nos secteurs d'activité et pouvant intervenir sur nos lieux de travail.

→ Renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail, pour faire respecter la législation dans notre secteur.

→ Autorisations d'absence, prises sur le temps de travail et payées, pour consulter l'inspection du travail, la médecine du travail, le syndicat.



**C'EST RENFORCER  
LA DÉFENSE DE NOS DROITS  
INDIVIDUELS ET COLLECTIFS !**



**SALARIÉ-ES DANS UNE  
TRÈS PETITE ENTREPRISE,  
SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS,**

**VOTEZ** Union  
syndicale  
**Solidaires**



**POUR RENFORCER  
LA DÉFENSE  
DE NOS DROITS**

**INDIVIDUELS ET COLLECTIFS !**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

144 boulevard de La Villette - 75019 Paris

☎: (33) 01 58 39 30 20

☎: (33) 01 43 67 62 14

@: [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

🌐: [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)